

**POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS
ET VIE ASSOCIATIVE**

Service Equipements Sportifs
DA

Metz, le 28 janvier 2010

07

R A P P O R T

**OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2010 DANS LES EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Les équipements sportifs constituent pour la ville un indispensable patrimoine mis au service de sa population, du bien-être de celle-ci, de sa santé, de l'éducation de ses enfants et jeunes, de la mixité sociale. Ils contribuent au rayonnement de la ville et à l'animation locale par les évènements sportifs, parfois d'envergure, qu'ils permettent et souvent suscitent.

Ces équipements sont des leviers particulièrement efficaces de la politique sportive conduite en lien avec le milieu associatif messin sur le territoire communal ; ils sont le support nécessaire d'une pratique sportive diversifiée, répondant à des aspirations et des besoins multiples (compétition, loisir, maintien en forme, convivialité,), et ouverte à tous les types de publics.

Du bon niveau de qualité de ces équipements dépend la qualité de l'accueil des adeptes des nombreuses disciplines sportives pouvant être pratiquées à METZ ; il est primordial de veiller à leur bonne maintenance, à leur entretien régulier, à la mise à niveau périodique des matériels qu'ils contiennent.

La bonne adaptation des installations aux besoins des habitants est donc une préoccupation permanente, qu'il s'agisse de la création de nouvelles structures venant enrichir l'offre en espaces sportifs (le gymnase de la Grange-au-Bois sera achevé et livré en 2010) ou de l'évolution des équipements existants.

Cette volonté d'offrir aux messins des équipements sportifs agréables et fonctionnels est inscrite dans le Programme d'Investissement 2010 concernant les travaux neufs et d'entretien sur les équipements sportifs, dans le cadre duquel il est prévu d'intervenir sur les installations suivantes pour un montant de 1 535 510 €.

I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 274 180 €

- <u>Gymnase Périgueux</u> : réfection de la toiture	109 360 €
- <u>Gymnase Avenue de Lyon</u> : remplacement du sol sportif	47 650 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien</u>	117 170 €

II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR : 872 570 €

- <u>Union Lorraine de Plantières</u> : mise aux normes et extension des vestiaires	406 200 €
- <u>Complexe sportif des Hauts de Blémont</u> : Réhabilitation des vestiaires football	150 000 €
- <u>Bassin de la Pucelle</u> : travaux divers	11 720 €
- <u>Quartier de la Grange-aux-Bois</u> : Création d'un mini terrain de futsal	70 300 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien (stades)</u>	156 230 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien (tennis)</u>	78 120 €

III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 339 540 €

- <u>Piscine Olympique</u> : remplacement du carrelage (101 550 €) remplacement de la sonorisation (21 090 €)	122 640 €
- <u>Piscine de Belletanche</u> : Travaux sur reprises hydrauliques de goulottes (24 220 €) Mise aux normes des douches (54 680 €)	78 900 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien</u>	138 000 €

IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE : 49 220 €

- <u>Tranche annuelle divers gymnases</u> :	39 060 €
- Mise aux normes de panneaux de basket :	10 160 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux et d'investissements à financer au moyen des crédits inscrits au Programme d'Investissement 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération.

MOTION

OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2010 DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement de la somme de 1 535 510 € destinée à la réalisation de travaux dans les équipements sportifs couverts et de plein air,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août portant code des marchés publics,

VU le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 portant code des marchés publics,

VU les délibérations en date du 4 juillet 2002 et du 30 avril 2009 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L. 2122-22 du CGCT,

DECIDE la réalisation des opérations suivantes pour un montant de 1 535 510 € :

I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 274 180 €

- <u>Gymnase Périgueux</u> : réfection de la toiture	109 360 €
- <u>Gymnase Avenue de Lyon</u> : remplacement du sol sportif	47 650 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien</u>	117 170 €

II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR : 872 570 €

- <u>Union Lorraine de Plantières</u> :	
mise aux normes et extension des vestiaires	406 200 €
- <u>Complexe sportif des Hauts de Blémont</u> :	
Réhabilitation des vestiaires football	150 000 €
- <u>Bassin de la Pucelle</u> : travaux divers	11 720 €
- <u>Quartier de la Grange-aux-Bois</u> :	
Création d'un mini terrain de futsal	70 300 €
- <u>Tranche annuelle d'entretien (stades)</u>	156 230 €

- Tranche annuelle d'entretien (tennis) 78 120 €

III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 339 540 €

- Piscine Olympique : 122 640 €
remplacement du carrelage (101 550 €)
remplacement de la sonorisation (21 090 €)

- Piscine de Belletanche : 78 900 €
Travaux sur reprises hydrauliques de goulottes (24 220 €)
Mise aux normes des douches (54 680 €)

- Tranche annuelle d'entretien 138 000 €

IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE : 49 220 €

- Tranche annuelle divers gymnases : 39 060 €
- Mise aux normes de panneaux de basket : 10 160 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer et d'engager la procédure de marché public par voie d'appels d'offres ou le cas échéant sous la forme de procédure adaptée, pour l'exécution des travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;

RENOVIE à la Commission d'Appels d'Offres le soin de désigner l'attributaire du ou des marchés, le cas échéant ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations et notamment les marchés s'y rapportant ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code de Marchés Publics, à exécuter les marchés et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Belkhir BELHADDAD